



Ministère des Finances,  
du Budget et du Portefeuille  
Public

**DGIFN**

Direction Générale des Institutions  
Financières Nationales



# Rapport de Marché du Secteur Bancaire

**Exercice 2020**



**Denis Sassou-Nguesso**  
Président de la République du Congo



**Rigobert Roger ANDELY**

### **Banques, assurances et microfinances : acteurs de la résilience de l'économie congolaise**

L'année 2020 a été principalement marquée par la pandémie du coronavirus (Covid-19), crise sanitaire mondiale qui a eu des répercussions exceptionnelles sur toutes les économies de la planète. Combinée à la chute brutale des cours du pétrole brut, cette conjoncture défavorable a plongé le Congo dans une profonde récession économique. Ainsi, après avoir perdu 0,6% en 2019, la croissance du pays s'est de nouveau dégradée en 2020, soit -6,8%. Tous les secteurs ont été impactés. Il en est ainsi de la construction qui a affiché un repli de 9,9%, le commerce, la restauration et l'hôtellerie qui ont baissé de 18,2%, les industries manufacturières de 8,2% et les services de 15,7%.

Ces différentes crises ont révélé de manière vive, la fragilité d'une économie fortement dépendante des performances de son secteur pétrolier. Elles ont apporté un argument supplémentaire à la thèse d'une indispensable nécessité de travailler à la diversification de l'économie nationale, afin que celle-ci soit en état d'absorber des chocs, tant endogènes qu'exogènes. Dans un contexte économique mondial de plus en plus incertain, la diversification économique s'impose comme un gage de stabilité, une composante essentielle du développement. Elle constitue un défi qui s'impose aux pouvoirs publics, tenus de la promouvoir par diverses incitations, des investissements importants et, une réaffectation des ressources dans une optique de création d'activités nouvelles.

Le rôle des banques, des compagnies d'assurances et des microfinances dans ce processus est crucial. Globalement, elles doivent soutenir le développement d'autres secteurs de l'économie, et faciliter l'accès aux financements pour tout type d'entreprise. Les établissements financiers peuvent également inspirer des initiatives aux investisseurs ou les appuyer dans leurs projets de développement. En accompagnant les choix stratégiques et organisationnels des entreprises et de l'Etat, les banques, assurances et microfinances se positionnent en force de propositions.

Dans cette perspective, le développement actuel du secteur bancaire au Congo est accueilli avec satisfaction et espérance. Plus qu'avant, le Congo a besoin d'un secteur financier sain et efficace, qui contribue de manière efficiente à la croissance économique. En 2020, le pays comptait un total de 11 établissements bancaires, pour un marché estimé à 5 millions de personnes. Ce secteur doit poursuivre son développement, en accueillant d'autres acteurs, qu'ils soient internationaux ou nationaux. Nous attendons d'un secteur bancaire dynamique et compétitif, une plus grande efficacité et un ancrage à l'innovation. Une offre diversifiée de banques assure une hétérogénéité des produits offerts et une meilleure couverture géographique.

Le secteur banque et assurances du Congo a un rôle déterminant à jouer dans la relance envisagée de l'économie, après la période de "vaches maigres" née des diverses crises auxquelles le pays a dû faire face. En vue de lendemains plus radieux, il doit se réinventer et travailler à se donner des chances de ré-enchanter les investisseurs et les particuliers en République du Congo. Cette transformation passe par la formation, qui peut se matérialiser par l'appui à la formation aux métiers de la banque ou des assurances dans l'enseignement supérieur. La formation, c'est également le renforcement des capacités du personnel en service dans ces établissements.

Autre piste de développement du secteur, l'extension du réseau d'agences. S'il est avéré que les principales villes du pays bénéficient d'une couverture bancaire acceptable, on ne saurait en dire autant des localités de l'intérieur du pays dont certaines présentent un visage de "désert bancaire". Le maillage actuel du pays par les banques, les compagnies d'assurances et les microfinances n'est guère de nature à favoriser la bancarisation des populations, voire leur adhésion à diverses polices d'assurances. Il est donc urgent de rapprocher la banque et les assurances du citoyen congolais où qu'il se trouve, sur le territoire de la République.

Dernier axe important de la transformation du secteur, la vulgarisation de la monétique et de la monnaie électronique. Le Congo doit tirer un meilleur profit des nouvelles technologies de l'information et de la communication associées au secteur financier. Le développement de ces moyens de paiement doit être une priorité pour les banques, soucieuses qu'elles doivent être, de ne pas se laisser déborder dans le domaine de la masse monétaire, par des acteurs issus d'autres secteurs d'activité. Combinées à d'autres mesures spécifiques à chaque banque ou compagnie d'assurances, ces mesures apportent un supplément d'excellence à un secteur financier congolais, dont nous pouvons légitimement être fiers.

Ministre des Finances, du Budget  
et du Portefeuille Public

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME BANCAIRE AU 31 DECEMBRE 2020</b>	
<b>ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>7</b>
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	7
ENVIRONNEMENT NATIONAL	8
<b>CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<b>8</b>
TEXTES	8
<i>TEXTES GENERAUX</i>	9
<i>TEXTES PARTICULIERS</i>	9
DEFINITIONS ET SIGLES	9
<i>DEFINITION</i>	9
<i>SIGLES</i>	9
<b>PRESENTATION DES ACTEURS</b>	<b>10</b>
APERCU DU SYSTEME BANCAIRE	11
<i>INFORMATION D'ORDRE ADMINISTRATIF</i>	11
<i>INFORMATION D'ODRE STATISTIQUE</i>	12
ANALYSE ET RISQUE DU SYSTEME BANCAIRE AU 31 DECEMBRE 2020	14
<i>ANALYSE DU SYSTEME BANCAIRE</i>	14
<i>ANALYSE DES RISQUES DU SYSTEME BANCAIRE</i>	21
<b>ATOUTS, DEFIS ET PERSPECTIVES DU SECTEUR BANCAIRE CONGOLAIS</b>	<b>26</b>
ATOUTS	26
DEFITS	27
<i>PERSPECTIVES</i>	27
<b>LES CREANCES EN SOUFFRANCE ET LE SYSTEME BANCAIRE : CAS DU CONGO BRAZZAVILLE</b>	<b>30</b>
<b>PRESENTATION ET GESTION DES CREANCES EN SOUFFRANCES</b>	<b>31</b>
PRESENTATION DES CREANCES EN SOUFFRANCE	31
GESTION DES CREANCES EN SOUFFRANCE	33
<b>ANALYSES DES EFFETS DES CREANCES EN SOUFFRANCE SUR LE SYSTEME BANCAIRE ET L'ECONOMIE DU PAYS</b>	<b>35</b>
CAUSES DE L'EVOLUTION DES CREANCES EN SOUFFRANCE AU CONGO	35
EFFETS DES CREANCES EN SOUFFRANCE	36
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>38</b>

# INTRODUCTION



**Directeur Général : Jean-Pierre NONAULT**

La direction générale des institutions financières nationales créée par décret n°2010-561 du 03 août 2010 est l'organe technique qui assiste le ministre en charge de la monnaie et du crédit dans l'une de ses prorogatives dans le domaine des institutions financières nationales. Cette direction générale dans le cadre de son organisation comprend six (6) directions centrales dont la direction des établissements de crédit et assimilés, organe de suivi des activités de la profession bancaire. Elle a pour missions de :

- **suivre les activités des établissements de crédit, les autres établissements financiers et assimilés ;**
- **contribuer à la création et au développement des marchés financiers ;**
- **participer à la conception des conditions d'accès au système bancaire ;**
- **examiner les demandes d'agrément des établissements de crédit ;**
- **promouvoir l'extension, la diversification et l'implantation nationale des établissements financiers et assimilés ;**

**- favoriser le développement de l'activité de collecte d'épargne par le système bancaire ;**

**- favoriser l'inclusion financière.**

A l'issue de ses missions de suivi, elle produit un rapport annuel dont l'analyse est menée en comparaison avec l'année N-1. Ce rapport donne des informations sur la situation bancaire de la période par l'exploitation des documents certifiés et des états CERBER transmis par les établissements de crédit.

Ce rapport s'inscrit dans la logique d'informer aussi bien l'autorité monétaire que les acteurs économiques et autres utilisateurs.

Le présent document est subdivisé en deux parties, la première porte sur le fonctionnement du système bancaire à fin décembre 2020 en présentant les séquences suivantes : environnement économique (I), cadre réglementaire (II), aperçu du secteur bancaire (III), analyse et risque du système bancaire au 31 décembre 2020 (IV), atouts, défis et perspectives de ce secteur (V) et la deuxième partie traite de la thématique sur les créances en souffrance au Congo Brazzaville.

# **LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME BANCAIRE AU 31 DECEMBRE 2020**

# I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'environnement économique congolais s'apprécie à deux (2) niveaux à savoir l'environnement international et l'environnement national.

## A. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La situation économique mondiale s'est légèrement améliorée au quatrième trimestre de l'année 2020, en liaison notamment avec la reprise progressive des activités économiques dans la plupart des grandes économies suite à l'assouplissement de certaines mesures de riposte contre la Covid-19. Ainsi, dans son édition des Perspectives de l'économie mondiale, publiée en octobre 2020, le Fonds Monétaire International (FMI) table sur une récession moins sévère que précédemment attendu, avec une croissance du PIB qui ressortirait à moins 4,4% en 2020, contre moins 4,9% initialement prévu, après une hausse de 2,8% en 2019.

- Dans les pays avancés, l'activité économique a connu une bonne orientation au dernier trimestre 2020, avec notamment le rebond du PIB aux Etats-Unis (à 33,1%, après une contraction à 31,4% au deuxième trimestre 2020), au Japon (à 7,1%, après -10,0%) et dans la Zone euro (à 12,7%, après une chute de 11,8% au trimestre précédent). En perspective, d'après le FMI, le taux de croissance du PIB dans cet ensemble de pays ressortirait à moins 5,8%, contre moins 8,0% précédemment attendu et après une augmentation de 1,7% en 2019.

- Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique est restée globalement difficile au quatrième trimestre 2020, sous l'effet principalement de l'impact de la pandémie de la Covid-19 au Brésil, en Inde et en Afrique du Sud, en dépit du regain de l'activité en Chine (4,9% en glissement annuel, après 3,2% au trimestre précédent). En définitive, la

croissance économique devrait se situer à moins 3,3% à mars 2021, au lieu de moins 3,0% précédemment attendu et après une hausse de 3,7% en 2019, en raison de la faiblesse projetée de la croissance du PIB en Chine (1,9%, après 6,1% en 2019), ainsi que de la contraction du PIB en Inde (-8,6%), au Brésil (-5,8%), en Turquie (-4,7%) et en Russie (-4,1%).

- En Afrique subsaharienne, l'activité économique a enregistré d'une légère amélioration au quatrième trimestre 2020 sous l'effet de la levée partielle des mesures de riposte contre la pandémie du coronavirus et du frémissement des prix des produits de base. Cette embellie a justifié la révision des prévisions de croissance économique dans cette zone. D'après le FMI, le PIB ressortirait en baisse de 3,0% en 2020, contre moins 3,2% précédemment projeté et après 3,2% en 2019.

Les politiques monétaires des principales banques centrales ont été accommodantes au cours du troisième trimestre 2020, afin de soutenir les économies face à l'impact négatif de la crise sanitaire due au Coronavirus. Ainsi, la Réserve Fédérale Américaine (FED) a maintenu son principal taux directeur dans la fourchette comprise entre 0,00% et 0,25%. De même, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu son principal taux directeur inchangé, à 0,00%.

Par ailleurs, ces institutions ont renforcé leurs politiques de rachat des titres publics et privés (quantitative easing). Cette orientation des politiques monétaires devrait se poursuivre jusqu'au terme de l'année 2020, en raison des incertitudes persistantes sur l'économie mondiale.

Les marchés des changes sont restés volatils au cours du troisième trimestre 2020, eu égard aux incertitudes économiques et politiques aux Etats-Unis. Dans ce contexte, l'euro a progressé de 6,3% par rapport au dollar US en rythme trimestriel et de 5,2% en glissement annuel, à 1,16946 dollar US. En perspective, l'euro resterait plus vigoureux par rapport au billet vert, en liaison principalement avec le maintien de l'assouplissement monétaire

aux Etats-Unis et aux incertitudes liées à la sévérité de la pandémie de la Covid-19 dans ce pays.

Le cours du baril de Brent est ressorti en hausse de 36,0% en rythme trimestriel au troisième trimestre 2020, en liaison avec la reprise de l'activité économique suite principalement à l'assouplissement des mesures de riposte contre la Covid-19, et les efforts de réduction de la production consentis par les principaux producteurs. D'après le FMI, le cours moyen du baril de Brent ressortirait à 41,6 dollars US en 2020, contre 64,2 dollars US en 2019, soit une baisse de 35,2%.

## B. ENVIRONNEMENT NATIONAL

S'agissant de l'économie congolaise, on note la persistance de la contraction de ses activités au quatrième 2020. Sa situation macroéconomique s'est présentée ainsi qu'il suit, par secteur :

- Au niveau du secteur primaire, l'activité a été marquée par une baisse de la production et des exportations du pétrole en variation trimestrielle, en lien avec la diminution des rendements sur les champs matures et le repli de la demande et des cours mondiaux de ce produit. De même, le secteur forestier a connu une baisse de sa production et de ses exportations au cours de la période sous revue, en liaison avec la contraction des activités économiques des principaux partenaires commerciaux, notamment l'économie chinoise, dans un contexte de crise sanitaire à Covid-19.

- Dans le secteur secondaire, on note une légère amélioration au quatrième 2020 par rapport au troisième trimestre 2020, en liaison avec les effets de la deuxième phase de déconfinement de l'économie, décidée par les pouvoirs publics au cours de la période en revue.

- Pour ce qui est du secteur tertiaire, on relève également un léger frémissement des activités au quatrième 2020, notamment

dans la filière transport, consécutivement à la deuxième phase de déconfinement, marquée par la levée des mesures de restrictions des mouvements des personnes décidées par le gouvernement au cours de la période en revue ;

- Sur le front des prix, le taux d'inflation national s'est replié au quatrième 2020, s'établissant en moyenne annuel à 1,3%, contre 1,4% au troisième 2020. Pour l'ensemble de l'année 2020, les prévisions des services de la BEAC tablent sur la poursuite de cette tendance, avec un taux d'inflation qui s'établirait à 2,0%, contre 2,3% en 2019 ;

- Au niveau des finances publiques, les données disponibles à fin août 2020 révèlent que l'exécution budgétaire a enregistré un solde budgétaire prévisionnel base engagement, dons inclus, déficitaire de 104,7 milliards, mais en nette amélioration par rapport à son niveau dans le précédent budget révisé, de 779,7 milliards ;

- Concernant les échanges extérieurs, les données douanières affichent une balance commerciale excédentaire de 50,5 milliards au troisième trimestre 2020, après 1 045,4 milliards au deuxième trimestre 2020, contre un déficit de 37,1 milliards au troisième trimestre 2019 ;

En perspective, l'économie congolaise connaîtrait une récession au terme de l'année 2020, avec un PIB réel qui baisserait de 8,7%, en amélioration par rapport à la prévision initiale d'une récession de 12,3%. Cette évolution est consécutive au frémissement de l'économie sous l'effet de la deuxième phase de déconfinement de la population et de levée des mesures de restriction des activités économiques.

## II. CADRE REGLEMENTAIRE

### A. TEXTES

L'activité bancaire est encadrée par les textes aussi bien de portée générale que

spécifique.

## 1. TEXTES GENERAUX

Les textes de portée générale concernent :

- les accords de Bâle I de 1988 ; Bâle II de 2004 ; Bâle III de 2013 visant essentiellement le renforcement du système financier mondial, l'efficacité du contrôle prudentiel et la coopération entre régulateurs bancaires ;
- les textes de l'OHADA, spécialement l'Acte Uniforme sur le droit commercial général et l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique du 30 janvier 2014 ;
- les recommandations du GAFI de février 2012 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans la CEMAC ;
- le règlement COBAC R-2016/04 relatif au contrôle interne dans les établissements de crédit et les holdings financières ;
- le règlement n°04/08/CEMAC/UMAC/COBAC relatif au gouvernement d'entreprise dans les établissements de la communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale.

## 2. TEXTES PARTICULIERS

Les textes particuliers portent sur :

- le décret n°2010-561 du 03 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales ;
- l'arrêté n° 6199/MFBPP/CAB du 16 août 2017 portant attributions et organisation des services et des bureaux de la

**direction générale des institutions financières nationales ;**

- la lettre circulaire n°002 /MEFPPI/CAB du 04 février 2015 sur la transmission obligatoire d'informations par les établissements de crédit.

## B. DEFINITIONS ET SIGLES

### 1. DÉFINITION

Les termes ci-dessous reçoivent les définitions suivantes :

« **Autorité monétaire** » : Ministre en charge de la monnaie et du crédit ;

« **Etablissement de crédit** » : Entreprises telles que définies par l'article 4 de l'annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique centrale ;

« **Organes sociaux** » : Assemblée générale des actionnaires, Conseil administration et Direction générale de l'établissement de crédit ;

« **Dirigeants sociaux** » : Président du conseil d'administration, membres de la direction générale de l'établissement de crédit ;

« **Activité bancaire** » : Produits et services mise à la disposition de la clientèle conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale ;

« **Avis conforme** » : Avis donné par la commission bancaire (COBAC) sur une matière dont les termes lient l'autorité monétaire et/ou les assujettis ;

### 2. SIGLES

Les sigles ci-après reçoivent les significations suivantes :

« **CEMAC** » : Communauté Economique et

Monétaire de l'Afrique Centrale ;  
« COBAC » : Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;  
« BVMAC » : Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale ;  
« COSUMAF » : Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;  
« APEC » : Association Professionnelle des Etablissements de Crédit ;  
« APEMF » : Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance ;  
« APSACO » : Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance du Congo ;  
« DGIFN » : Direction Générale des Institutions Financières Nationales ;  
« DECA » : Direction des Etablissements de Crédit et Assimilés ;  
« CERBER » : Recueil de Collecte, d'Exploitation et de Restitution aux Banques des Etats Réglementaires ;  
« BCE » : Banque Centrale Européenne ;  
« GAFI » : Groupe d'Action Financière.

### **III. PRESENTATION DES ACTEURS**

**Au 31 décembre 2020, le système bancaire congolais comptait dix (10) banques en activité.**

**Il s'agit de :**

- **La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) ;**
- **La Banque Commerciale Internationale (BCI) ;**
- **ECOBANK-Congo (ECOBANK) ;**
- **La BGFIBANK CONGO (BGFI) ;**
- **La Banque Postale du Congo (BPC) ;**
- **La Banque Sino Congolaise pour l'Afrique (BSCA) ;**
- **Le Crédit du Congo (CDC) ;**
- **La LCB Bank (LCB) ;**
- **La Société Générale Congo (SGC) ;**
- **United Bank for Africa-Congo (UBA)**

## A. APERÇU DU SYSTEME BANCAIRE

### 1. INFORMATION D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### 1.1 - ACTIONNARIAT

L'actionnariat des banques congolaises est toujours dominé par les holdings financières ou les établissements de crédit qui sont actionnaires dans 9 banques sur les 10 que compte le système bancaire congolais.

On note que l'Etat congolais dispose d'un capital social cumulé de 22,4% dans ses établissements de crédit, dont un à 100% (BPC).

Il détient également des parts dans 5 autres établissements de crédit sur les 10 que compte le système bancaire.

#### 1.2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil d'administration de toutes les banques respecte les dispositions de l'article 416 de l'acte uniforme OHADA portant droit des sociétés commerciales et de groupement d'intérêt économique dont le nombre varie entre 3 à 12 membres détenant chacun une lettre de non-objection délivrée par la COBAC.

Par ailleurs, la présence d'au moins un administrateur indépendant est constaté au sein de chaque conseil respectant les dispositions de l'article 9 du règlement n°04/08/CEMAC/UMAC/COBAC relatif au gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit de la CEMAC.

#### 1.3 - ASSEMBLEE GENERALE : FREQUENCE DES REUNIONS

Les conseils d'administration de toutes les banques au cours de l'année 2020 se sont réunis au moins trois (3) fois afin de s'assurer de la bonne marche de leurs structures comme l'exige la réglementation.

En raison de la pandémie, certaines

banques ont tenu leurs réunions à distance.

Ceci prouve l'effectivité des assemblées générales et le respect de l'article 32 du règlement n°04/08/CEMAC/UMAC/COBAC relatif au gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit.

#### 1.4 - DIRECTION GENERALE

La majorité des établissements respectent les dispositions de l'article 18 de l'annexe à la convention portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale qui consacre la présence d'au moins deux (2) dirigeants agréés par banque, exceptées deux (2) banques où deux (2) directeurs généraux sont en attente de leurs d'agrément.

#### 1.5 - COMITES SPECIALISES

Excepté une (1) seule banque où les comités spécialisés ont été dissous en attendant la validation par la COBAC d'un nouveau plan de restructuration, le reste des banques dispose en leur sein des comités spécialisés du conseil d'administration.

Ainsi, il sied de signaler que chaque banque a sa manière de constituer ses comités spécialisés conformément aux dispositions des articles 33 et 35 du règlement n°04/08/CEMAC/UMAC/COBAC sur la gouvernance des entreprises.

#### 1.6 - CONTROLE INTERNE : DISPOSITIF DES CONTROLES

Au sein de chaque établissement, existe un dispositif de contrôle interne pour s'assurer du bon fonctionnement des activités de la banque en respectant les dispositions des articles 3 et 12 du règlement COBAC R-2016/04 relatif au Contrôle Interne dans les Etablissements de Crédit et les Holdings Financières.

#### 1.7 - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les établissements respectent les

dispositions de l'article 19 de l'annexe à la convention portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale qui consacre la certification des états financiers par au moins deux (2) commissaires aux comptes au sein de toutes les structures bancaires.

## 2. INFORMATION D'ORDRE STATISTIQUE

Les données d'ordre statistique des structures bancaires se présentent ainsi qu'il suit :

### 2.1 - PERSONNEL

Tableau n°1 : effectif du personnel du secteur

Effectif	Déc. 2019	Déc. 2020	Variation (%)
Nationaux	1 883	1 909	1,38
Expatriés	64	57	-10,93
<b>Total</b>	<b>1 947</b>	<b>1 966</b>	<b>0,97</b>

L'effectif du personnel des banques à fin décembre 2020 s'établit à 1 966 contre 1 947 agents douze mois auparavant, soit une légère augmentation de 0,97% en glissement annuel. Cette progression est due à un recrutement de 19 agents nationaux malgré le départ de sept (7) expatriés comparé à leur niveau de décembre 2019.

### 2.2 - AGENCES

Tableau n°2 : répartition d'agences par département du secteur

N° d'ordre	Departments	Déc. 2019	Déc. 2020
1	Brazzaville	50	54
2	Pointe-Noire	39	39
3	Kouilou	4	0
4	Niari	5	7
5	Bouenza	2	3
6	Lékoumou	1	2
7	Pool	1	1
8	Plateau	2	2
9	Cuvette	4	4
10	Cuvette Ouest	1	1
11	Sangha	11	10
12	Likouala	4	4
<b>Total</b>		<b>124</b>	<b>127</b>

Le nombre d'agences bancaires a augmenté de 2,41% au cours de la période sous en revue, passant de 124 en 2019 à 127 en 2020. Cette progression s'explique principalement par la politique stratégique que mène depuis un certain moment la Banque Postale du Congo (BPC) en matière d'inclusion financière afin d'accompagner le pays dans l'optique d'accroître l'offre des services financiers même dans les zones les plus précaires.

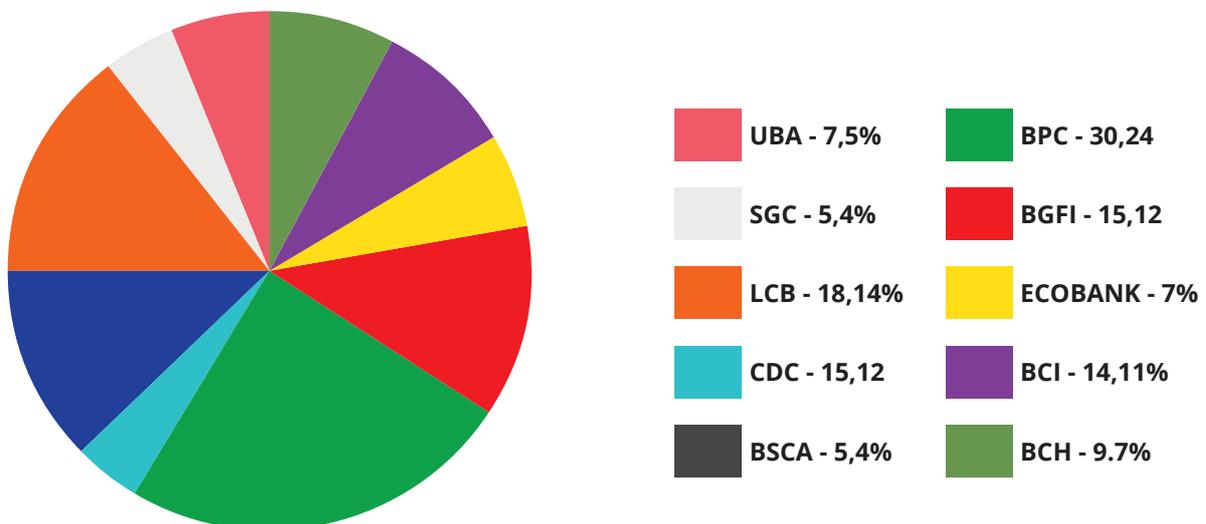
En effet, la répartition des banques sur le territoire national est en faveur des deux

(2) plus importantes agglomérations du pays (Brazzaville et Pointe-Noire) avec une proportion de 73,2% par rapport au total d'agences implantées. Il sied de relever qu'en matière d'implantation d'agences c'est la Banque Postale du Congo (BPC) qui dispose du plus grand réseau avec 30 agences réparties dans tous les départements, à l'exception du département du Kouilou. Cette politique d'implantation est suivie par la LCB Bank avec 18 agences couvrant cinq (5) départements sur les douze (12) que compte le pays.

## IMPLANTATION D'AGENCES PAR BANQUE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

### 2.3 - GUICHETS ET DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS

En 2020, le nombre de DAB des établissements bancaires a augmenté de 13,3% pour s'établir à 374, contre 330 en 2019. Cette évolution est liée principalement à la stratégie d'extension de la BSCA Bank et de la BPC qui ont implanté plus d'une trentaine de guichets au cours de la période sous revue.



Globalement, cette augmentation du nombre des GAB/DAB contribue à améliorer et à moderniser l'offre des services financiers. Cette tendance haussière s'observe également dans les autres pays de la CEMAC.

### 2.4 - CLIENTELE

Tableau n°3 : clientèle par nature

Type de client	Déc. 2019	Déc. 2020	Variations	
			Nombre	%
Personnes morales	28 956	35 551	6 595	22,77
Personnes physiques	292 771	492 651	199 880	68,27
<b>Total</b>	<b>321 727</b>	<b>528 202</b>	<b>206 475</b>	<b>64,17</b>

Le nombre des comptes de la clientèle de l'ensemble du système bancaire s'élève à 528 202 comptes à fin décembre 2020, soit 35 551 pour les personnes morales et 492 651 pour les personnes physiques.

Ce portefeuille est en augmentation de 64,17% en variation annuelle, dû en majorité

par l'ouverture des comptes des personnes physiques en proportion de 68,27%.

## B. ANALYSE ET RISQUE DU SYSTEME BANCAIRE AU 31 DECEMBRE 2020

Cette partie analyse le système bancaire à travers l'évolution des indicateurs du bilan et du compte de résultat et présente la situation prudentielle au regard des normes édictées par la COBAC.

### 1. ANALYSE DU SYSTEME BANCAIRE

#### 1.1 - SITUATION BILANCIELLE

Tableau n°4 : évolution des principaux agrégats bilanciaux (en millions de FCFA)

Rubrique	Déc. 2019	Déc. 2020	Montants	%
Dépôts de la clientèle	1 217 088	1 617 954	400 866	32,93
Crédits bruts	1 128 100	1 357 505	229 405	20,33
Créances en souffrance	315 972	140 006	-175 966	-55,69
Provision pour dépréciation des comptes	112 096	158 178	46 082	41,10
Crédits nets	1 016 004	1 199 327	183 323	18,04
Capitaux permanents	320 101	396 222	76 121	23,78
Valeurs immobilisées	261 423	318 107	56 684	21,68
Autres postes nets	1 448	19 104	17 656	1219,33
Excédents/Déficit	261 211	148 229	-112 982	-43,25
<b>Total du bilan</b>	<b>1 794 063</b>	<b>2 280 720</b>	<b>486 657</b>	<b>27,12</b>

Le total des bilans des banques au 31 décembre 2020 s'établit à 2 280,7 milliards FCFA contre 1 794,0 milliards FCFA un an auparavant, soit une augmentation de 27,12% en variation annuelle. Cette tendance à la hausse s'explique par :

- la hausse des dépôts collectés auprès de la clientèle de 400,8 milliards FCFA soit une proportion de 32,93% en variation annuelle. Ces dépôts représentent 70,94% du total du bilan ;

- l'augmentation des crédits bruts octroyés de 229,4 milliards FCFA, soit une proportion de 20,33% en glissement annuel ;

- la progression des capitaux permanents à hauteur de 76,1 milliards FCFA soit 23,78% en variation annuelle.

Au cours de la même période, on constate :

- l'acquisition des nouveaux équipements en proportion de 21,68% en variation annuelle pour se hisser à 318,1 milliards FCFA contre 261,4 milliards FCFA à fin

**décembre 2019 ;**

**- l'augmentation des provisions pour dépréciation des comptes à la valeur de 158,1 milliards FCFA, soit une proportion de l'ordre de 41,10% en glissement annuel.**

Les créances en souffrance se sont établies à 140 milliards FCFA contre 315,9 milliards FCFA soit une diminution de 55,69% en variation annuelle. Elles représentent 10,31 % des crédits bruts contre 28% une année auparavant.

Ainsi, la qualité apparente du portefeuille d'engagement s'est améliorée comparée à la situation qui prévalait une année plus tôt.

Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'élève à 112,97%. Ainsi, la politique prudente à l'égard des engagements mise en œuvre par le secteur est effective et rassure la clientèle au cours de la période sous revue.

### 1.1.1 - RESSOURCES COLLECTEES

Tableau n°5 : évolution des dépôts par type de déposants (en millions de FCFA)

Rubrique	Déc. 2019	Déc. 2020	Variations	
			Montants	%
Dépôts des admin publiques	23 130	121 856	98 726	426,8
Dépôts des entreprises publiques	116 899	206 572	89 673	76,70
Dépôts privés	993 984	1 306 323	312 339	32,42
Dépôts des non-résidents	14 441	20 098	5 657	39,17
Dépôts des non-ventilés	68 634	73 105	4 471	6,51
<b>Total des dépôts</b>	<b>1 217 088</b>	<b>1 617 954</b>	<b>400 866</b>	<b>32,93</b>

Au 31 décembre 2020, les dépôts collectés par les banques s'élèvent à 1 617,9 milliards FCFA contre 1 217,0 milliards FCFA, soit une progression de 32,93% en variation annuelle. Cette augmentation s'explique principalement par :

**- l'évolution des dépôts du secteur privé en montant de 312,3 milliards FCFA par rapport à leur niveau de décembre 2019, soit une proportion de 32,42% en variation annuelle. Ces dépôts représentent plus de trois quart (80,73%) de l'ensemble des dépôts collectés ;**

**- la progression des dépôts collectés auprès des administrations publiques de plus de 98,7 milliards FCFA par rapport à l'année précédente, soit un pic de 426,8 en glissement annuel ;**

**- l'augmentation des dépôts collectés auprès des entreprises publiques en montant de 206,5 milliards FCFA, soit une proportion de l'ordre de 76,70%.**

## 1.1.2 - Crédits distribués

Tableau n°6 : évolution des crédits par type de bénéficiaires (en millions de FCFA)

Eléments	Déc. 2019	Déc. 2020	Variations	
			Montant	(%)
<b>Crédits à l'état</b>	34 169	181 763	147 594	431,9
<b>Crédits aux entreprises publiques</b>	84 488	91 289	6 801	8,04
<b>Crédits au secteur privé</b>	884 683	982 507	97 824	11,05
<b>Crédits aux non-résidents</b>	85 976	155 658	69 682	81,04
<b>Encours financier des opérations de crédit-bail</b>	4 412	3 564	-848	-19,22
<b>Autres créances (valeurs non imputées et créances)</b>	34 374	13 624	-20 750	-60,36
<b>Total des crédits bruts</b>	<b>1 128 100</b>	<b>1 357 505</b>	<b>229 405</b>	<b>20,33</b>

Au 31 décembre 2020, les crédits octroyés par les banques s'élèvent à 1 357,5 milliards FCFA contre 1 128,1 milliards FCFA, soit une progression de 20,33% en variation annuelle. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la quasi-totalité des postes constitutifs de ce portefeuille avec un montant important des crédits au secteur privé qui ont atteint 982,5 milliards FCFA, soit une proportion de 11,05% en variation annuelle. Ces crédits représentent plus de la moitié (72,3%) de l'ensemble des crédits octroyés. Ainsi, la ventilation de ces crédits montre que :

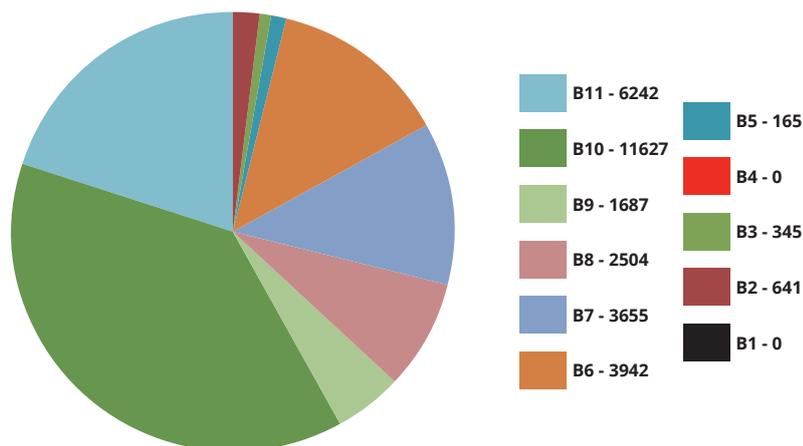
- **Crédits à long terme : 31 174**
- **Crédits à moyen terme : 676 439**
- **Crédits à court terme : 135 276**

Par ailleurs, la répartition des crédits en millions de FCFA par branche d'activités se présente comme suit :

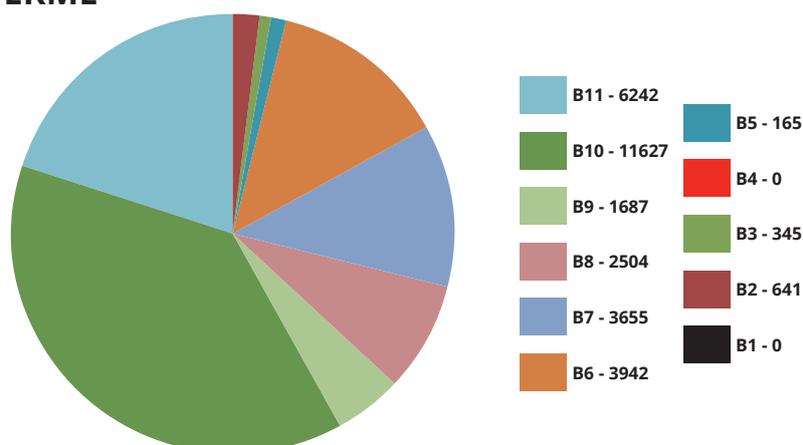
**Tableau n° 7: branche d'activités bénéficiaires des crédits**

	Crédits à long terme	Crédits à moyen terme	Crédits à court terme
<b>B1 : agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche</b>	366	51504	2929
<b>B2 : industrie extractives</b>	641	59725	9014
<b>B3 : industrie manufacturières</b>	345	35744	4483
<b>B4 : production et distribution d'électricité, gaz, valeur, eau</b>	0	12873	250
<b>B5 : bâtiments et travaux publics</b>	165	47540	22858
<b>B6 : commerce de gros et détail, restauration et hôtels</b>	3942	176029	9889
<b>B7 : transports, activités des auxiliaires de transports et télécommunications</b>	3655	51575	3332
<b>B8 : activités des institutions financières, affaires immobilisations, productions des services des entreprises</b>	2504	31155	19083
<b>B9 : production services des collectivités, sociaux et personnels</b>	1687	171301	29966
<b>B10 : branche non classée ailleurs</b>	11627	31769	26857
<b>B11 : crédits aux non-résidents</b>	6242	7224	6615
<b>Total</b>	<b>31 174</b>	<b>676 439</b>	<b>135 276</b>

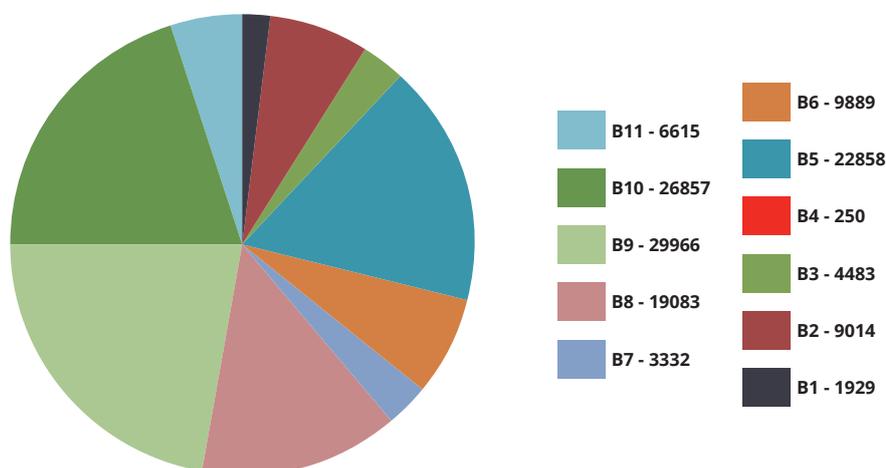
## REPARTITION DES BRANCHES D'ACTIVITES BENEFICIAIRES DES CREDITS A LONG TERME



## REPARTITION DES BRANCHES D'ACTIVITES BENEFICIAIRES DES CREDITS A MOYEN TERME



## REPARTITION DES BRANCHES D'ACTIVITES BENEFICIAIRES DES CREDITS A COURT TERME

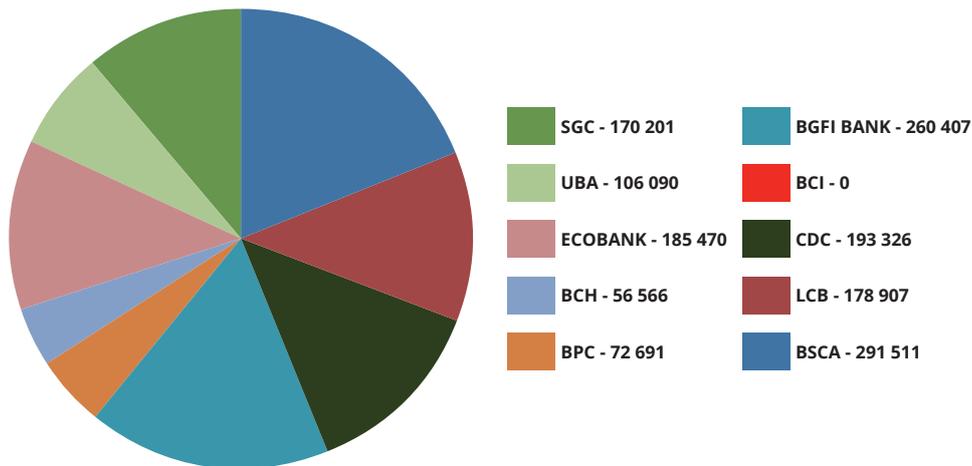


## PARTS DE MARCHÉ DES BANQUES EN RESSOURCES ET EMPLOIS

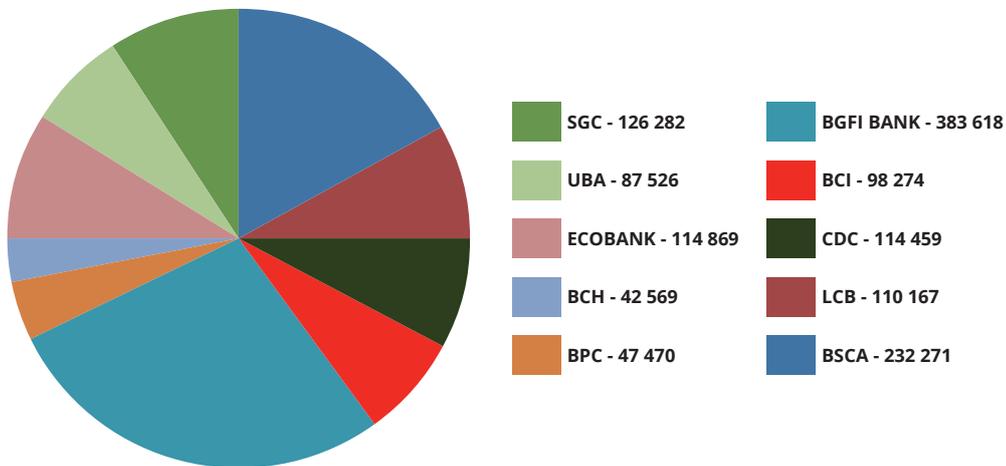
Tableau n° 8: volume des dépôts et crédits des banques et leur proportion dans le secteur

Banques	Ressources	Pourcentage	Banques	Emplois	Pourcentage
<b>BSCA</b>	291 511	18,01	<b>BSCA</b>	232 271	17,11
<b>LCB</b>	178 907	11,05	<b>LCB</b>	110 167	8,11
<b>CDC</b>	193 326	11,95	<b>CDC</b>	114 459	8,43
<b>BCI</b>	102 785	6,36	<b>BCI</b>	98 274	7,23
<b>BGFI BANK</b>	260 407	16,09	<b>BGFI BANK</b>	383 618	28,26
<b>BPC</b>	72 691	4,50	<b>BPC</b>	47 470	3,50
<b>BCH</b>	56 566	3,50	<b>BCH</b>	42 569	3,13
<b>ECOBANK</b>	185 470	11,46	<b>ECOBANK</b>	114 869	8,47
<b>UBA</b>	106 090	6,56	<b>UBA</b>	87 526	6,45
<b>SGC</b>	170 201	10,52	<b>SGC</b>	126 282	9,31
<b>Volume des dépôts</b>	<b>1 617 954</b>	<b>100</b>	<b>Volume des crédits</b>	<b>1 357 505</b>	<b>100</b>

## PART DES DEPOTS DES BANQUES



## PART DES EMPLOIS DES BANQUES



En termes des ressources tout comme des emplois du secteur bancaire, comparés à leur niveau de l'année précédente, ils ont marqué une tendance haussière.

Ainsi, les banques qui ont collectés les dépôts dépassant 10% et plus sont au nombre de six (6) avec la BSCA qui prend la première place pour une proportion de 18,01% sur l'ensemble des dépôts justifiant par un pic au niveau des portefeuilles de dépôts à terme et des dépôts à vue en glissement annuel. La BGFIBANK occupe la deuxième place de la part de marché avec 16,09% suivi de CDC (11,95%) et d'ECOBANK (11,46%). En termes des emplois (crédits) à la clientèle, deux (2) banques ont octroyés plus de 10% de l'ensemble des crédits. La BGFIBANK occupe la part de marché la plus importante avec 28,26 % suivi de la BSCA (17,11%). Les autres avec des proportions en dessous de 10% qui s'explique par la frilosité des banques au regard de la conjoncture économique du pays et accentué par la pandémie du COVID 19.

## 1.2 - SITUATION DU COMPTE DE RESULTAT

Tableau n°9 : soldes intermédiaires de gestion des banques  
millions de FCFA)

(en

Soldes caractéristiques de gestions	Déc. 2019	Déc. 2020	Variations	
			Montant	(%)
Marge sur opérations de trésorerie	-5 173	2 135	7 308	141,27
Marge sur opérations avec la clientèle	82 434	-1 150 706	-1 233 140	-1495,91
Marge sur opérations diverses	46 425	1 271 675	68 272	82,82
Marge sur opérations financières	14 950	16 658	1708	11,42
Marge sur opérations de crédit-bail	1 086	405	-681	-62,70
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	139 722	140 167	1 045	0,74
Produits accessoires	3 833	5 775	1 942	50,66
Autres frais généraux	73 787	71 652	-2 135	-2,89
Frais du personnel	21 654	32 173	10 519	48,57
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	48 114	44 211	-3 903	-8,11
Dotation nette aux provisions	42 329	30 403	-11 926	-28,17
<b>RESULTAT NET D'EXPLOITATION</b>	5 785	13 808	8 023	138,68
Pertes et profits	526	4 502	3 976	755,89
Impôt sur le résultat	4 336	5 688	1 352	31,18
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 975</b>	<b>12 622</b>	<b>10 647</b>	<b>539,08</b>

### 1.2.1 - PRODUIT NET BANCAIRE

Au 31 décembre 2020, le produit net bancaire de l'ensemble du système bancaire s'élève à 140,1 milliards FCFA contre 139,7 milliards FCFA une année plutôt, soit une légère hausse de 0,7% en glissement annuel.

Cette tendance à la hausse s'explique principalement par :

- un pic de la marge sur opérations diverses de 68,2 milliards FCFA représentant une proportion de 82,8% en variation annuelle ;

- la progression de la marge sur opérations financières de 1,7 milliard FCFA, soit une variation de 11,4% en comparaison annuelle.

### 1.2.2 - RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation sur l'ensemble du système s'élève à 44,2 milliards FCFA contre 48,1 milliards FCFA l'année précédente, soit une régression de 8,1% en glissement annuel. Cette tendance baissière s'explique par l'augmentation des frais de structures comparés à leurs niveaux de l'année précédente.

### 1.2.3 - RESULTAT NET D'EXPLOITATION

Le résultat net d'exploitation s'élève à 1,8 milliard FCFA contre 5,7 milliards FCFA l'année antérieure soit une régression de 188,4% en variation annuelle. Cette tendance s'explique par la prise en compte du risque de contrepartie.

## 1.2.4 - RESULTAT NET GLOBAL DU SYSTEME BANCAIRE

A la fin de l'exercice 2020, le système bancaire congolais dégage un résultat net positif de 12,6 milliards FCFA contre 1,9 milliard FCFA l'année précédente. Ce résultat a marqué un bond de 539% en rythme annuel qui s'explique par l'augmentation des produits excessifs en comparaison annuelle en absorbant les charges y afférentes.

## 1.3 - CALCUL ET ANALYSE DES RATIOS

### - Le coefficient net d'exploitation

$$\text{Coefficient net d'exploitation} = \frac{\text{Frais Généraux}}{\text{Produit Net Bancaire}} = \frac{88\,286}{140\,167} \times 100 = 62,98\%$$

Évalué à 62,98%, le coefficient net d'exploitation est légèrement supérieur au seuil (60%) fixé par la commission bancaire, ce qui devrait interpeller les acteurs du secteur bancaire dans la gestion de leurs frais généraux considérés un peu élevés.

## 2 - ANALYSE DES RISQUES DU SYSTEME BANCAIRE

Les risques du système bancaire sont appréhendés à deux (2) niveaux :

- Risques liés aux indicateurs de base ;
- Risques liés au respect des normes prudentielles.

### 2.1 - RISQUES LIES AUX INDICATEURS DE BASE (bilan, compte de résultat)

L'analyse des indicateurs de base qui se fonde sur les différents postes pertinents du bilan et du compte de résultat retrace l'évolution des activités d'intermédiation.

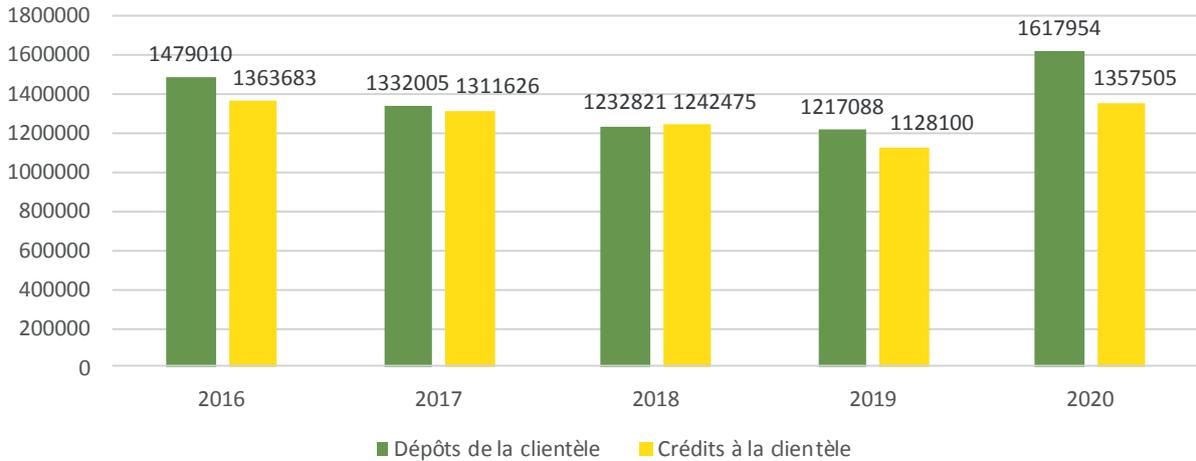
#### 2.1.1 - AU NIVEAU DU BILAN

Risques liés aux indicateurs d'intermédiation (dépôts, crédits)

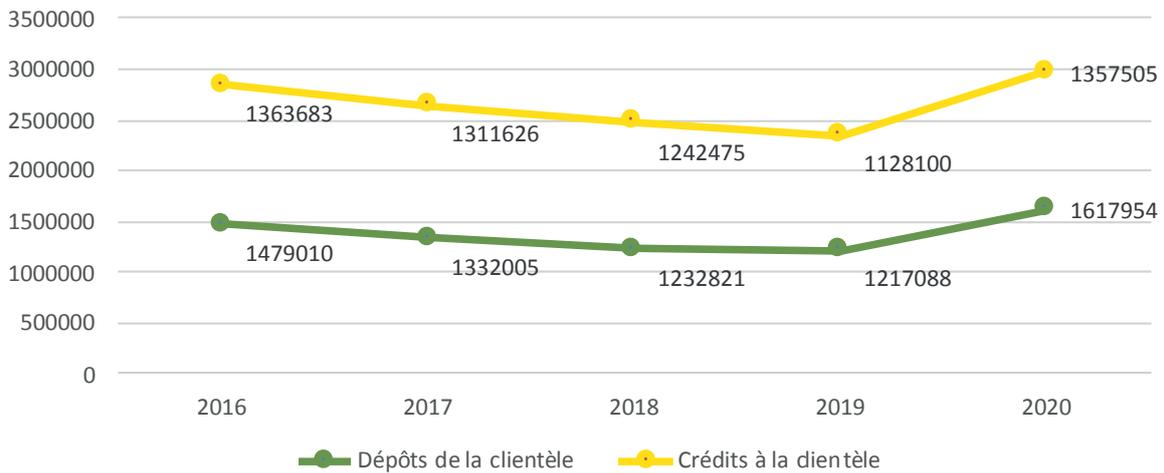
Tableau n°10 : Evolution des dépôts et crédits

Rubrique	Déc. - 2016	Déc. - 2017	Déc. - 2018	Déc. - 2019	Déc. - 2020
	1	2	3	4	5
Dépôts de la clientèle	1 479 010	1 332 005	1 232 821	1 217 088	1 617 954
Crédits à la clientèle	1 363 683	1 311 626	1 242 475	1 128 100	1 357 505

## Niveaux des dépôts et crédits



## Evolution des dépôts et crédits



Au cours des 5 dernières années, les activités d'intermédiation des banques ont affiché une tendance baissière en quatre années consécutives et la situation revient à la normale pour prendre son cours à la hausse à partir de l'année 2020.

Cette situation influencée par l'avènement de la pandémie du COVID 19 n'a pas pu impacter les activités économiques bien au contraire les déposants de leur côté au regard de la situation n'ont pas effectué des ponctions par rapport aux années précédentes.

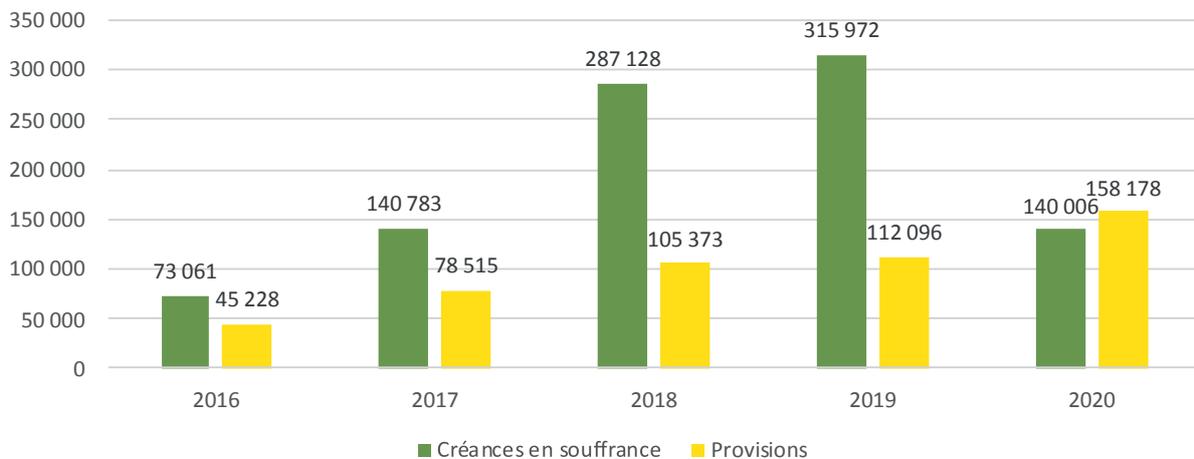
Par ailleurs, le taux de couverture des crédits par les dépôts s'élève 120,9% à fin décembre 2020. Ainsi, le risque lié à l'intermédiation reste maîtrisé par le secteur dans la mesure où les crédits octroyés à la clientèle n'ont pas fait intervenir les fonds propres des banques.

## - Créances en souffrance

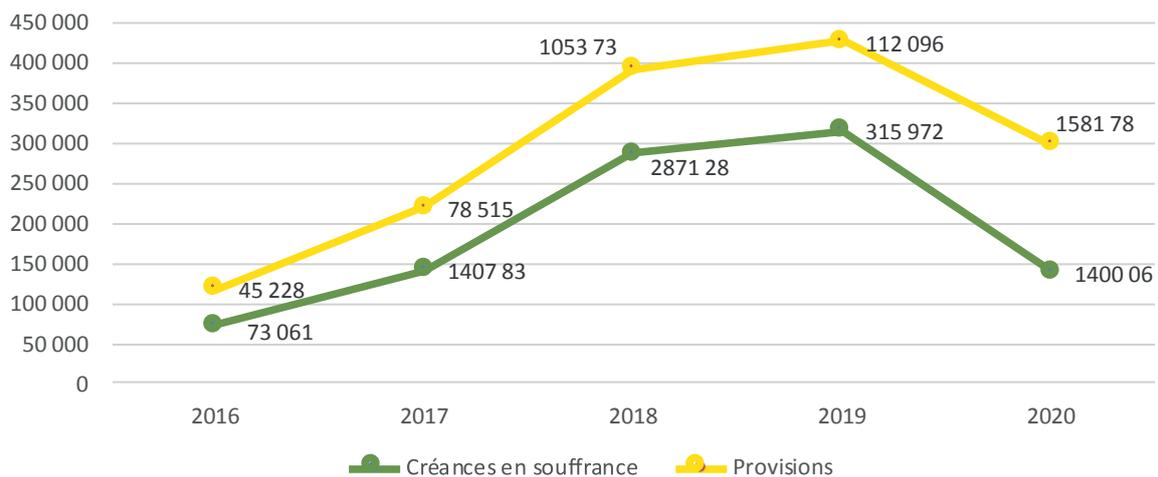
Tableau n°11 : Evolution des créances en souffrance et des provisions (en millions de FCFA)

Rubrique	Déc. - 2016	Déc. - 2017	Déc. - 2018	Déc. - 2019	Déc. - 2020
	1	2	3	4	5
<b>Créances en souffrance</b>	73 061	140 783	287 128	315 972	140 006
<b>Provisions</b>	45 228	78 515	105 373	112 096	158 178

### Niveaux des créances en souffrance et provisions



### Evolution des créances en souffrance et provisions



Les créances en souffrance du secteur bancaire affichent une tendance haussière depuis 2016 jusqu'à fin décembre 2019 et pour s'établir à 315,9 milliards FCFA. Cette tendance est revue à la baisse à fin décembre 2020 comparée à sa situation de l'année précédente.

Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions au cours de la même période reste au-dessus de 100% (112,9%). Ainsi, le risque lié à la gestion de la

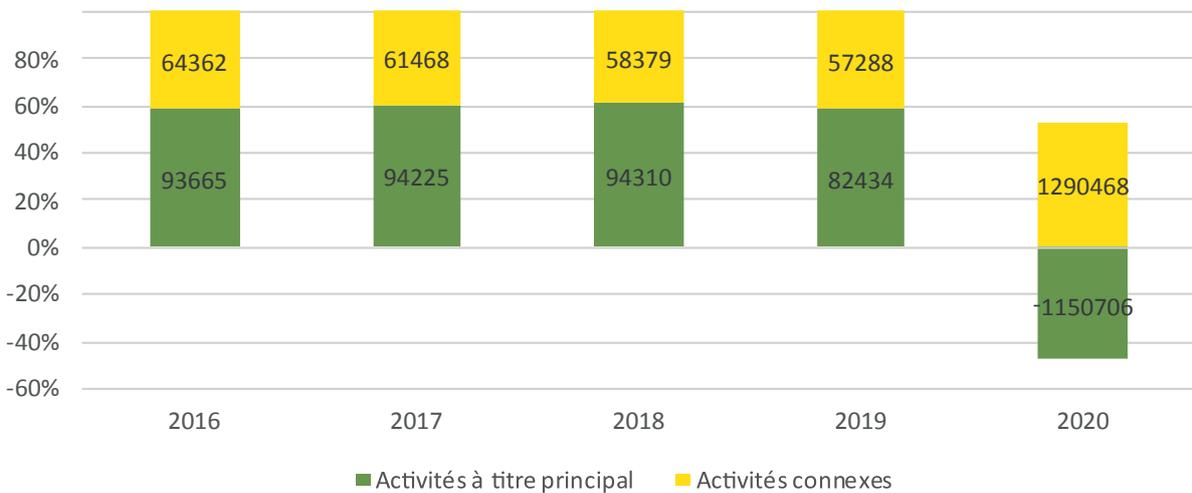
qualité du portefeuille d'engagement est maîtrisé dans la mesure où la politique des banques en matière de provisionnement demeure efficace.

## 2.1.2 - AU NIVEAU DU COMPTE DE RESULTAT

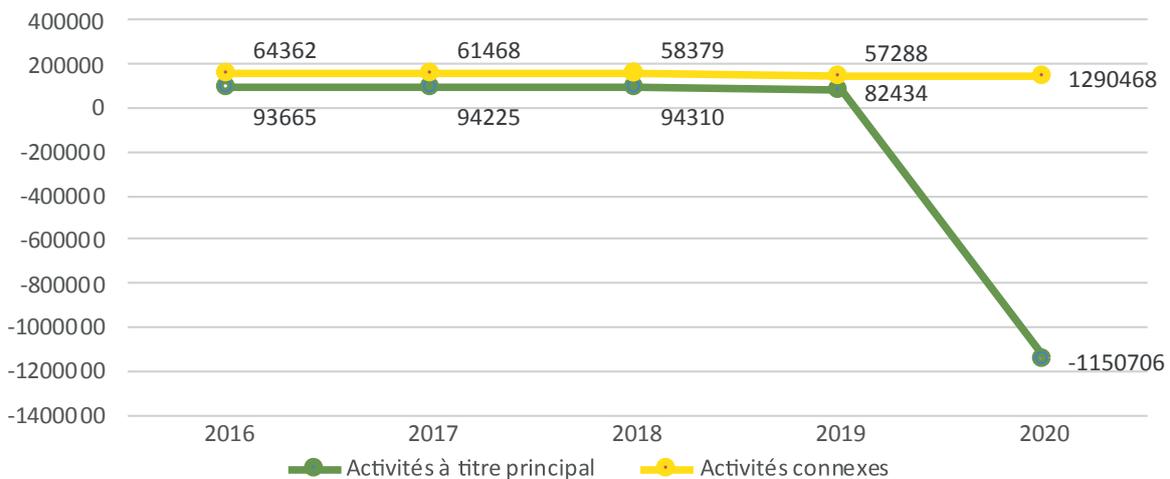
Tableau n°12 : Evolution des activités du PNB

Rubrique	2016	2017	2018	2019	2020
Activités connexes	64 362	61 468	58 379	57 288	1 290 468
Activités à titre principal	93 665	94 225	94 310	82 434	-1 150 706

### Activités des Banques



### Activités Principales



A fin décembre 2016 jusqu'en 2019, les activités qui ont contribué à la constitution du Produit Net Bancaire (PNB), sont celles dites à titre principal. Par contre, à fin décembre 2020, le produit net bancaire de l'ensemble du secteur bancaire a été généré par des opérations connexes nonobstant le fait que les activités principales de certaines banques supplantent les activités accessoires.

Par ailleurs, il sied de signaler que la formation du résultat net du secteur bancaire au cours de la période sous revue découle du résultat exceptionnel. Ainsi, les activités de collectes de fonds et d'octroi de crédits étant l'activité principale des banques, celles-ci devraient veiller en permanence au respect des normes y relatives (85%).

## 2.2 - RISQUES LIES AU RESPECT DES NORMES PRUDENTIELLES

Tableau n°13 : évolution des risques liés au non-respect des normes prudentielles

Rubrique	Respect des normes	Situation	
	Normes COBAC	Déc. 2019	Déc. 2020
<b>Capital social</b>	Minimum : 10	10	10
<b>Représentation du capital minimum</b>	Minimum : 10	9	8
<b>Solvabilité</b>	Minimum : 8	9	8
<b>Couverture des immobilisations</b>	Minimum : 100	7	8
<b>Liquidité</b>	Minimum : 100	8	10
<b>Transformation</b>	Minimum : 50	8	7
<b>Division des risques (limite global)</b>	Maximum : 800% des fonds propres nets	9	8
<b>Division des risques (limite individuelle)</b>	Maximum : 45% des fonds propres nets	7	8
<b>Engagement en faveur des apparentés</b>	Maximum : 15% des fonds propres nets	9	8

A fin décembre 2020, le respect des normes prudentielles par les 10 établissements de crédit en activité se présente de la manière suivante :

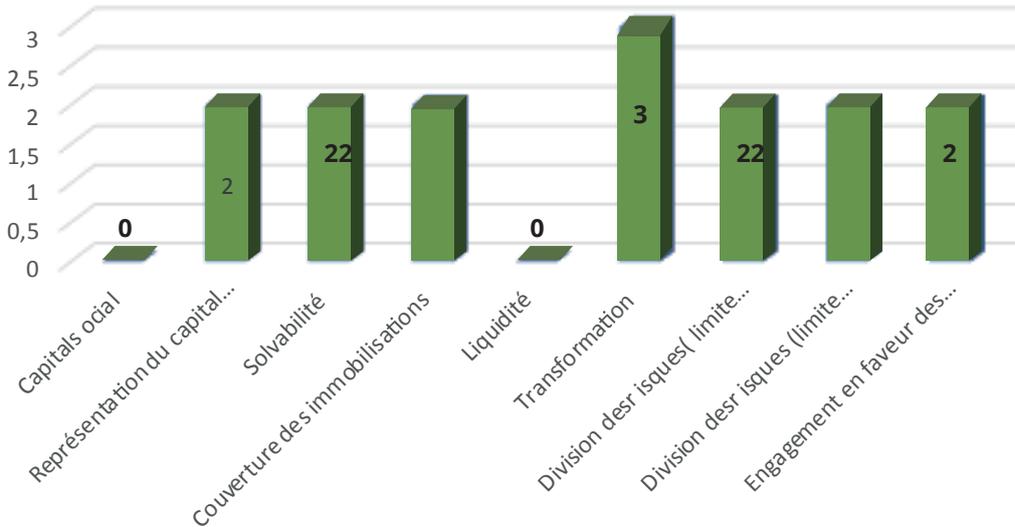
- le capital social est respecté par l'ensemble des banques qui dispose d'un montant en capital supérieure ou égale au minimum réglementaire de 10 milliards FCFA ;
- 8 banques ont respecté les dispositions relatives à la représentation du capital par le biais de leur passif net corrigé supérieur ou égal au minimum réglementaire de 10 milliards FCFA ;
- 8 banques ont respecté les dispositions relatives à la couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur au minimum de 8% ;
- 8 banques ont respecté les dispositions relatives à la couverture des immobilisations en disposant une proportion supérieure ou égale au minimum de 100% ;
- la liquidité est respectée par toutes les banques en disposant des disponibilités à vue supérieures ou égales au minimum exigé de 100% ;
- la transformation est la norme la moins respectée de toutes les normes, soit 7 sur 10 banques ;

- la division des risques limite globale tout comme celle individuelle ont été respectée par huit (8) banques ;

Enfin, les engagements envers les apparentés, huit (8) banques tiennent la rigueur à ne pas offrir les crédits aux associés en dépassant les 15% des fonds propres nets corrigés.

Les principaux risques du système bancaire congolais portent sur ceux liés à la transformation.

### Evaluation des Risques



## IV. ATOUTS, DEFIS ET PERSPECTIVES DU SECTEUR BANCAIRE CONGOLAIS

L'économie congolaise toujours vulnérable aux variations des prix des matières premières n'a pas parvenue à se maintenir sur la voie de la reprise économique engagée depuis plus de deux (2) ans. En effet, une dette élevée conjuguée avec l'apparition de la pandémie a provoqué l'accumulation d'arriérés, entraînant la méfiance des investisseurs et menaçant la stabilité de l'ensemble du système financier.

Dans ce contexte économique de décroissance, tant sur le plan international que national, le Congo a su tirer de son mieux en consacrant ses efforts sur les objectifs de stabilité économique, gage sûr de la relance des finances publiques afin de rassurer les différents partenaires internationaux que nationaux.

Les atouts, les défis à relever ainsi que les perspectives sont présentés de la manière suivante :

### A. ATOUTS

Le système bancaire congolais présente les performances suivantes :

- la gouvernance de la majorité des établissements de crédit est structurée conformément à la réglementation en vigueur ;

- l'offre de services financiers couvre l'ensemble des chefs-lieux de départements, améliorant ainsi le taux de bancarisation ;

- le produit net bancaire (PNB) de l'ensemble du système couvre les frais de structure et le risque de contrepartie ;
- les banques se sont engagées dans le renforcement de capacités des ressources humaines pour assurer un meilleur développement des activités ;
- la solidité des fonds propres des banques a permis d'assurer le respect de la quasi-totalité des normes assises sur les fonds propres ;
- la relance des activités au sein de l'Association Professionnelle (APEC) a conduit à résoudre l'essentiel des problèmes qui minent le secteur bancaire et de se faire une place à la fédération des APEC de la sous-région ;
- la réunion annuelle de concertation de la tutelle avec la profession bancaire a permis de cerner les problèmes qui minent le système bancaire et proposer des approches de solutions.

## B. DEFIS

Dans le souci de rassurer les partenaires internationaux que nationaux du dynamisme du secteur bancaire, les défis suivants sont à relever :

- l'approbation des statuts de l'Association Professionnelle par l'autorité monétaire en vue du respect de la réglementation ;
- la création d'un cadre d'échange et de concertation avec les services fiscaux et judiciaires en vue d'une meilleure communication et une amélioration du climat des affaires ;
- la mise en place d'une plateforme de concertation APEC-APMEF-APSACO pour l'organisation de la gestion des services d'intérêts communs ;
- le développement des opérations d'affacturage et de crédit-bail afin de diversifier les produits et services bancaires répondant aux besoins de la clientèle ;
- la promotion des bureaux de crédit pour un accès plus large au crédit à une grande frange de la clientèle.

## 1. PERSPECTIVES

Malgré quelques difficultés que rencontrent les établissements de crédit, les perspectives envisageables peuvent être résumées de la manière suivante :

- l'approbation des statuts de l'Association Professionnelle par l'autorité monétaire conformément à la réglementation en vigueur ;
- la relance du cadre d'échange et de concertation de la tutelle (ministre des finances) avec les associations professionnelles (APEC, APMEF, APSACO) et/ou avec les dirigeants des différentes professions ;
- l'organisation des journées portes ouvertes sur les questions judiciaires et fiscalodouanières en vue d'une meilleure communication ainsi que l'amélioration du climat des affaires ;

**- la publication des textes relatifs à l'affacturage et du crédit-bail pour accroître le volume des opérations ;**

**- la vulgarisation des textes sur le bureau de crédit et la protection des consommateurs afin de compléter le dispositif et assurer la transparence du marché.**

## **DEUXIEME PARTIE LES CRÉANCES EN SOUFFRANCE : CAS DU SECTEUR BANCAIRE CONGOLAIS**

# LES CREANCES EN SOUFFRANCE ET LE SYSTEME BANCAIRE : CAS DU CONGO BRAZZAVILLE

## INTRODUCTION

La banque constitue pour chaque économie l'une des clefs du développement et de la croissance économique. Ainsi, l'offre de crédit par les banques est très déterminante pour la relance de la croissance.

Par banque, il convient d'entendre les établissements de crédit ayant pour vocation à effectuer à titre de profession habituelle des opérations de banque. Celles-ci comprennent :

- la réception de fonds du public ;
- l'octroi de crédit ;
- la délivrance de garantie en faveur d'autres établissements de crédit ;
- la mise à disposition de la clientèle ;
- la gestion des moyens de paiements.

A cela s'ajoutent les opérations connexes conformément à l'article 8 de la convention portant harmonisation de la convention bancaire.

L'environnement dans lequel les établissements bancaires exercent leurs activités a évolué depuis le milieu des années 80. Les conditions d'exercices de l'activité ont connu des modifications avec la déréglementation, la globalisation, la montée des risques individuels et systémiques, mais aussi par les mouvements et les contraintes structurelles qui ont affecté les marchés traditionnels.

L'exacerbation de la concurrence et des créances en souffrance tant nationale qu'internationale provoque la stagnation voire le recul de l'encours de crédits et la diminution des marges d'intermédiation.

C'est ainsi qu'il nous a paru intéressant de mener une recherche au sein du système bancaire Congolais afin d'apprécier d'une part les origines des créances en souffrance et son impact vis-à-vis du portefeuille d'engagement et d'autre part le provisionnement des créances en souffrance au sein de la structure bancaire.

## PROBLEMATIQUE

Au lendemain de la crise économique et bancaire des années 1980, les banques privées ont vu le jour dans notre système bancaire.

Malgré les multiples efforts que déploient ces banques dans l'exercice de leurs activités de financement de l'économie, elles restent confronter au problème de recouvrement de l'ensemble de leurs créances.

C'est ainsi que la question au centre de notre étude porte sur l'impact du risque de crédit sur le système bancaire et son incidence sur l'économie Congolaise.

L'objectif général de cette étude est d'analyser l'impact du risque de crédit sur la rentabilité et le rendement du système bancaire voire son incidence sur l'économie Congolaise.

Pour atteindre cet objectif général, nous allons nous appuyer sur deux objectifs spécifiques, à savoir :

**1 - analyser l'impact des créances en souffrance sur l'offre total du crédit à la clientèle de 2012 à 2020 ;**

**2 - analyser l'impact de la dégradation du portefeuille clientèle sur la rentabilité et le rendement du système bancaire et ses effets sur l'économie.**

La méthodologie dans le cadre de cette recherche consiste à faire une exploitation documentaire c'est à dire consulter les ouvrages, revues, les rapports d'activités des banques, le cerber....

Notre travail sera subdivisé en deux (2) parties : présentation et gestion des créances en souffrance à travers la réglementation bancaire et l'analyse des effets des créances en souffrance sur le système bancaire et l'économie du pays.

## **I. PRESENTATION ET GESTION DES CREANCES EN SOUFFRANCES**

### **A. PRESENTATION DES CREANCES EN SOUFFRANCE**

Le règlement COBAC R-2014/01 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de crédit stipule que les établissements de crédit répartissent leurs créances détenues en portefeuille en « **créances saines** » « **créances sensibles** » et « **créances en souffrance** ».

Au sens du présent règlement, on entend par créance l'ensemble des engagements au bilan et en hors bilan détenus par un établissement de crédit sur une contrepartie (personne physique ou morale) sous forme :

- **de crédits par décaissement ou d'avances en compte, quels qu'en soient la nature, la forme et le terme ;**
- **d'engagements par signature donnés de manière irrévocable (tels que cautions, avals, acceptations, engagements de financement irrévocables ; etc.) en faveur de la contrepartie ;**
- **de titres de créance émis par la contrepartie et de détenus par l'établissement ;**
- **de crédit-bail et immobilier.**

Par ailleurs, les créances en souffrance sont constituées des créances immobilisées, des créances impayées et des créances douteuses.

Par définition les créances immobilisées sont des créances directes sur l'Etat ou

garanties par ce dernier, les avances sur les marchés publics inscrits au budget de l'Etat et nantis et dont les paiements sont domiciliés de façon irrévocable dans les livres de l'établissement de crédit, et les avances sur les titres émis par l'Etat, échues depuis plus de 90 jours mais dont le remboursement final, sans être compromis, ne peut être effectué immédiatement par l'Etat ou le débiteur garanti.

Les créances impayées par contre sont des sommes non payées à l'échéance contractuelle. Elles sont notamment constituées :

- **des échéances de crédits autres qu'immobiliers impayées pendant une durée inférieure ou égale à 90 jours ;**
- **des loyer de location-simple, de location avec option d'achat ou de crédit-bail afférents à des biens mobiliers, impayés pendant une durée inférieure ou égale à 90 jours ;**
- **des dépassements par rapport aux limites de crédit autorisées (montant et ou période de validé) enregistrés sur les comptes courants, qui ne sont pas régularisés dans un délai inférieur ou égal à 90 jours ;**
- **des intérêts et ou du principal des titres de créance échus et impayés pendant une durée inférieure ou égal à 90 jours.**

Entre temps, les concours frappés de déchéance de terme depuis moins de 90 jours, pour tout motif autre que la survenance d'impayés ou l'incapacité de remboursement du débiteur sont également considérés comme impayés.

Les créances douteuses sont des créances de toutes natures, même assorties de garantie, qui présentent un risque probable de non-recouvrement total ou partiel. Elles sont notamment constituées par :

- **les concours autres que les crédits immobiliers comportant au moins une échéance impayée depuis plus de 90 jours ;**
- **les encours des crédits immobiliers comportant au moins une échéance impayée depuis plus de 180 jours ;**
- **les encours des opérations de location-simple, de location avec option d'achat ou de crédit-bail afférents à des biens immobiliers comportant au moins un loyer impayé depuis plus de 180 jours ;**
- **les encours des opérations de location-simple, de location avec option d'achat ou de crédit-bail afférents à des biens mobiliers comportant un loyer impayé depuis plus de 90 jours ;**
- **les soldes débiteurs des comptes courants ou ordinaires sans aucun mouvement créditeur significatif depuis plus de 90 jours ;**
- **les soldes débiteurs des comptes courants ou ordinaires en dépassement par rapport aux limites de crédit autorisées (montant et/ou période de validité), qui n'est pas régularisé dans un délai supérieur à 90 jours ;**
- **les créances ayant un caractère contentieux (concours ayant fait l'objet d'une mise en recouvrement judiciaire, d'une procédure collective engagée à l'encontre**

## du débiteur

- règlement préventif, redressement judiciaire, liquidation de bien, faillite personnelle créances donnant lieu à un recouvrement litigieux ou à une procédure arbitrale, résiliation du contrat de crédit-bail) ;

- les titres de créances échus et impayés depuis plus de 90 jours.  
Sont également considérés comme créances douteuses :

- les concours frappés de déchéances du terme depuis plus de 90 jours, autres que ceux visés par l'article 8 ;

- les engagements par signature irrévocables, en faveur de contreparties qui présentent un risque probables ou certain de défaillance partielle ou totale ou dont les concours sont classés comme douteux.

## B. GESTION DES CREANCES EN SOUFFRANCE

Le secteur bancaire est l'un des plus réglementés au monde en raison du rôle clé que jouent les banques dans le processus d'intermédiation financière.

La réglementation prudentielle des banques trouve sa raison d'être dans deux facteurs principaux : le risque de contagion résultant d'une crise systémique et l'incapacité des déposants individuels à surveiller les activités des institutions financières qui laissent comme trace ce qu'on appelle « les créances en souffrance ».

Ainsi, la gestion des créances en souffrance doit se faire en tenant compte des dispositions réglementaires telles que : la politique de provisionnement, les ratios de couverture des risques et de division des risques.

### a - Politique de provisionnement

Les établissements de crédit sont tenus de constituer des provisions spécifiques et des provisions à caractère général pour couvrir leur risque de crédit. Les provisions à caractère général portent sur l'encours global des créances saines, des créances sensibles, des créances immobilisées et des créances impayées.

Les provisions spécifiques sont constituées pour la couverture des créances douteuses.

Le taux annuel minimal de dotation aux provisions à caractère général est fixé à 0,5% de l'encours global dont l'assiette est définie pour les seuls crédits par caisse. Le montant des provisions à caractère général à atteindre est fixé à un minimum de 2% de l'encours des créances brutes inscrites au bilan.

Les provisions pour les créances en souffrance sont constituées conformément aux principes ci-après :

- la constitution de provision est facultative pour les créances immobilisées, des créances impayées et les créances douteuses sur l'Etat ou garanties par l'Etat ;

- le provisionnement des créances douteuses non couvertes par la garantie de l'Etat, s'effectue selon les modalités suivantes :

- les créances intégralement couvertes par les transferts fiduciaires de sommes d'argent et les nantissements d'espèces (dépôts de garantie, comptes à terme ou Bons de caisse souscrits auprès de l'établissement assujetti lui-même ou titres de créance négociable) ;

- le nantissement de créance émis par l'Etat ne donnent lieu à aucun provisionnement ;
- les créances intégralement couvertes par les contre garanties reçues de la part d'un établissement de crédit implanté dans la zone CEMAC, dans L'UMOA ou dans les pays de l'OCDE, tels que définis par le règlement COBAC R-2010/01 du 22 septembre 2010 relatif à la couverture des risques des établissements de crédit ;
- les garanties reçues de banques multilatérales de développement, d'organismes multilatéraux de garantie ou d'organismes publics de financement ou de garantie implantés dans la CEMAC, Dans l'UMOA ou dans les pays de l'OCDE, tels que définis par le Règlement COBAC R-2010/01 relatif à la couverture des risques des établissements de crédit, les hypothèques doivent être intégralement provisionnées dans un délai maximum de trois ans. La provision cumulée doit couvrir : au moins de 25% du total des risques bruts concernés au terme de la première année, 75% au terme de la deuxième année et 100% au terme de la troisième année ;
- les créances non couvertes par l'une des garanties citées ci-dessus doivent être intégralement provisionnés dans un délai maximum de deux ans. La provision cumulée doit couvrir, au moins 50% des encours bruts au terme de la première année et 100% au terme de la deuxième année ;
- les créances partiellement couvertes par l'une des garanties citées ci-dessus, doivent être provisionnées conformément aux dispositions du tiret ci-dessus à hauteur du montant non couvert par la garantie.

Par ailleurs, le montant des provisions spécifiques est obtenu en multipliant l'encours brut de chaque créance par le taux de provisionnement applicable. Le terme d'une année s'étend comme la date anniversaire du déclassement de la créance.

## **b - Ratio de couverture des risques**

Le règlement COBAC R-2010/01 relatif à la couverture des risques des établissements de crédit stipule que les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de couverture des risques, rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui de l'ensemble des risques de crédit qu'ils encourent du fait de leurs opérations.

## **c - Ratio de division des risques**

Le règlement COBAC R-2010/02 relatif à la division des risques des établissements de crédit stipule que tout établissement assujéti est tenu de respecter en permanence :

- un rapport maximum de 45% entre l'ensemble des risques qu'il encourt du fait de ses opérations sur un même bénéficiaire et le montant de ses fonds propres nets ;
- un rapport maximum de 800% entre la somme des grands risques qu'il encourt et le montant de ses fonds propres nets. Par grand risque, on entend l'ensemble des risques encourus du fait des opérations avec un même bénéficiaire lorsque cet ensemble excède 15% des fonds propres nets dudit établissement.

## II - ANALYSES DES EFFETS DES CREANCES EN SOUFFRANCE SUR LE SYSTEME BANCAIRE ET L'ECONOMIE DU PAYS

Les créances en souffrance sont définies comme étant des créances qui présentent un risque de non recouvrement total (créances compromises) ou partiel (créances pré-douteuses), eu égard à la détérioration de la capacité du remboursement immédiate ou future du débiteur.

### A. CAUSES DE L'EVOLUTION DES CREANCES EN SOUFFRANCE AU CONGO

Les causes de la montée des créances en souffrance sont d'ordre externe et interne.

**Causes externes**, elles s'expliquent par la baisse des prix des matières premières en général et en particulier le prix du baril de pétrole dont dépend entièrement l'économie congolaise. A cela, s'ajoute la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus (Covid-19). L'environnement économique, financier et social non propice occasionné par la crise financière et sanitaire ont eu des répercussions sur les banques à travers l'augmentation des créances en souffrances.

**Causes internes**, elles sont multiples et parmi lesquelles on peut citer :

- le comportement irresponsable des clients (personnes physiques) en changeant des MDR (mode de règlement) sans l'accord de la banque après avoir contracté un prêt qui n'a pas atteint l'échéance de remboursement ; (changement abusif des modes de règlements par les clients sans au préalable l'avis de la banque par l'entremise d'une attestation de non-redevable)
- l'absence de la mise en œuvre de la politique de titrisation (transformation des créances détenues par une banque en titres négociables), cession des créances ainsi que la déficience dans l'organisation interne pour le suivi du contentieux de recouvrement par le système bancaire Congolais (inefficacité des mécanismes de recouvrement de la banque ou la non externalisation du recouvrement)
- le dysfonctionnement du marché interbancaire et le manque des mises à jour du central des risques par le système bancaire ;
- difficultés de recouvrement des créances immobilisées portées directement et indirectement sur l'Etat et des entreprises publiques dû à la conjoncture économique du pays ;
- difficultés de recouvrement des créances dues par les débiteurs des PME/PMI dû à la fermeture et la faillite de ces dernières qui la majorité dépendait du secteur pétrolier en raison de la chute du prix du baril à l'échelle mondiale
- l'absence d'un cadre juridique efficace et contraignant à l'égard des débiteurs en dépit des réformes apportés par l'OHADA ;

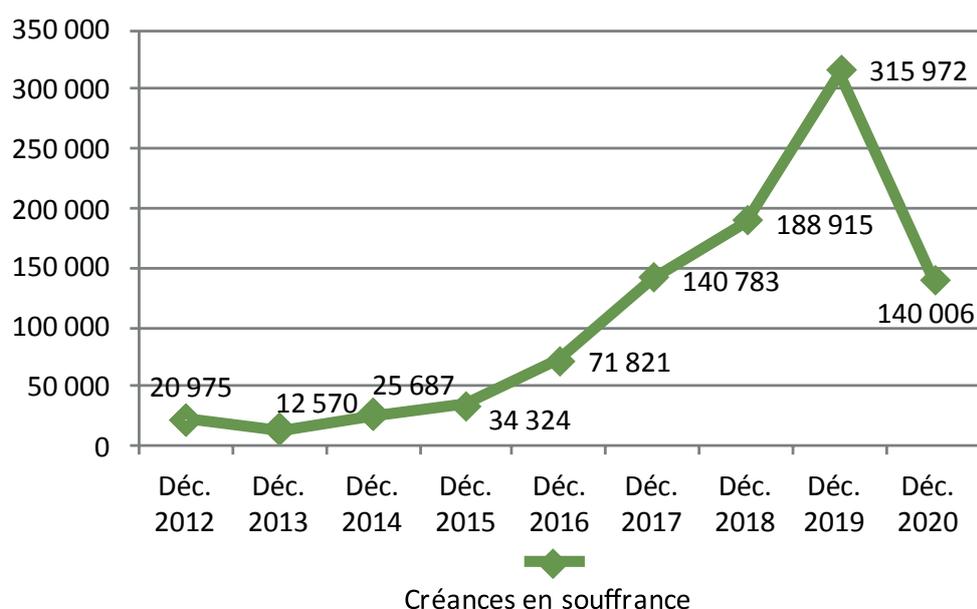
- inefficacité des procédures de prévention et de traitement de l'insolvabilité des demandeurs de crédits ;
- l'asymétrie d'information entre les demandeurs de crédits et les banques.

Evolution des créances en souffrance de déc. 2012- déc.2020

**Tableau 1 : relatif à l'évolution des créances en souffrance**

Années	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2020
<b>Créances en souffrance</b>	20 975	12 570	25 687	34 324	71 821	140 783	188 915	315 972	140 006

### Créances en souffrance



Selon les données du système bancaire Congolais au 31 décembre 2020, les créances en souffrance ont poursuivi leur trend haussier de 2014 à 2019 (pic) pour s'établir à 315,9 milliards FCFA contre 12,5 milliards FCFA six ans auparavant.

Cette évolution des créances en souffrance a entraîné des effets négatifs sur le bon fonctionnement du système bancaire d'une part et le financement de l'économie d'autre part.

## B. EFFETS DES CREANCES EN SOUFFRANCE

Les créances en souffrance produisent les effets qui se manifestent tant au niveau du système bancaire que de l'ensemble de l'économie nationale.

### Au niveau du système bancaire

Sur la période délimitée de 2012 à 2020, les créances en souffrance ont entraîné des effets négatifs sur le bon fonctionnement du système bancaire. Ces effets peuvent être énumérés comme suit :

- **l'augmentation de la constitution des provisions qui ont impacté des résultats des banques à hauteur du montant des engagements impayés ;**
- **l'incapacité des banques à réaliser les investissements nécessaires à leur développement (l'octroi de crédit ...) ;**
- **la diminution du niveau des fonds propres en faisant chuter la majorité des ratios bancaires ;**
- **problèmes liés à l'exécution des garanties par la justice ont détérioré l'assise financière des banques ;**
- **assèchement de la liquidité bancaire et le coût élevé du taux de crédit pour le financement des projets ;**
- **le renforcement des procédures d'octroi de crédit bancaires et de la réglementation en matière de crédit.**

### **Au niveau de l'économie**

La banque étant un acteur majeur de financement de l'économie, l'augmentation de ses créances en souffrance réduit la marge de manœuvre de cette dernière dans l'exercice de cette mission.

Cette situation a concerné de nombreuses banques congolaises sur la période et l'économie a été affectée globalement ainsi que ses différentes composantes.

Par conséquent, la baisse de l'investissement a été constaté au niveau des entreprises ainsi que la diminution des créations d'emploi, ce qui a ralenti la croissance économique.

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La mauvaise gestion des crédits conduit à l'augmentation des créances en souffrance ayant des conséquences néfastes sur la banque (banqueroute). Ainsi, pour relever ce défi quelques recommandations peuvent être formulées :

- **refinancer certaines banques en difficultés de liquidité par les actionnaires ;**
- **rendre opérationnel la centrale des risques au niveau du marché interbancaire Congolais ;**
- **renforcer les capacités des acteurs du secteur bancaire en général et particulier de ceux de la gestion des engagements et du risque de crédit ;**
- **s'assurer de la moralité et de la solvabilité des demandeurs de crédit ;**
- **mettre en place les bureaux de crédit ;**
- **rendre opérationnel les centres de gestion agréés pour le montage des dossiers**

### **de crédit des PME/PMI... ;**

- **payer les créances adossées au marché public de l'Etat ;**
- **procéder à la titrisation des créances adossées sur l'Etat.**

## **CONCLUSION GENERALE**

Le système bancaire congolais au 31 décembre 2020 composé des dix (10) banques en activité est marqué par un regain d'activités en glissement annuel en dépit de la morosité économique couplé à la crise sanitaire (pandémie COVID-19) et financière (baisse des prix de baril de pétrole). Ce regain s'explique en grande partie par les produits des activités connexes au détriment des activités d'intermédiation due à la réouverture des frontières.

Par ailleurs, il sied de noter l'amélioration de la qualité du portefeuille d'engagement des banques notamment la baisse des créances en souffrance, celles-ci pourraient être améliorées davantage par la poursuite des efforts consentis par les pouvoirs publics en matière de gestion de la dette.

S'agissant du respect des normes prudentielles édictées par la commission bancaire, les banques congolaises ont respecté le ratio de liquidité et la quasi-totalité des normes assises sur les fonds propres.

L'évolution des créances en souffrance sur une période de 2013 à 2019 a remis en cause la capacité des banques en matière d'octroi des crédits avec pour conséquences le ralentissement du financement des projets d'investissement moteur de la croissance économique.

En somme, le système bancaire congolais fonctionne sainement avec une capacité de financement qui oscille autour de 148,2 milliards FCFA susceptible de financer l'économie. Toutefois, l'Etat Congolais dans sa politique de diversification de l'économie et l'amélioration du climat des affaires va contribuer significativement à l'amélioration des indicateurs du secteur bancaire Congolais.

# RÉDACTION DU RAPPORT ANNUEL DU SECTEUR BANCAIRE, EXERCICE 2020

## RÉDACTION :

- **KOUMOU** Franck Steve ;
- **MAKITA OWOUNGA** Aimé Trésor ;
- **OYOMBI GATHO** Ruberge Bertude ;
- **NDINGA Née NGOUBI** Michelle Ghislaine ;
- **PONGAULT MOUAMBOSSI** Cathia Céleste ;
- **OKANA** David;
- **ITOUA** Saufiette ;
- **MADIO** Constance Grâce Divine ;
- **AMBISSYELI** Arnold Ghislain ;
- **BIYEKOLA-ZOU née PEDRO** Nadine Pamela Léthissia ;
- **NGOMBE** Brice ;
- **LOCKY** Sauraya ;
- **YOKA** Platini ;
- **OKANDZET MOUANDE** Esthelle Anabelle.

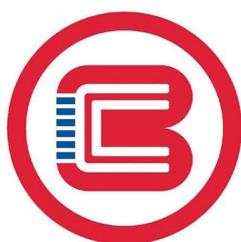
## LECTURE :

- **DOUNIAMA IBOUGNA** ;
- **ETOU** Serge Clotaire;
- **IBARA** jusvérone;
- **BATTY** Roger.

## RELECTURE ET APPROBATION :

- **NONAULT** Jean Pierre

## Le Secteur Bancaire Congolais





Ministère des Finances,  
du Budget et du Portefeuille  
Public

**DGIFN**

Direction Générale des Institutions  
Financières Nationales

## Rapport de Marché du Secteur Bancaire Exercice 2020